

RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Comité consultatif national

L'honorable Frank Iacobucci,
C.C., c.r., *Président*

L'honorable Gérard V. La
Forest, C.C., c.r., *Président
honoraire*

L'honorable Peter Cory, C.C.,
C.D., c.r., *Président honoraire*

L'honorable John C. Major,
C.C., c.r., *Président honoraire*

L'honorable Michel
Bastarache, C.C., *Président
honoraire*

L'honorable Louise Charron,
Présidente honoraire

L'honorable Ian Binnie, C.C.,
c.r., *Président honoraire*

L'honorable Marie Deschamps,
Présidente honoraire

Sheila Block, M.B., *déléguée
de l'Ontario*

Frank R. Foran, c.r., *délégué de
l'Alberta*

Daniel Jutras, *délégué du
Québec*

Robert Leurer, c.r., *délégué de
la Saskatchewan*

E. W. Olson, c.r., *délégué du
Manitoba*

Richard Peck, c.r., *délégué de
la Colombie-Britannique*

Richard J. Scott, c.r., *délégué
des provinces atlantiques*

Shantona Chaudhury,
Directrice générale

Grégoire Webber, *Directeur
général*

En 2012-2013, l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême a terminé sa sixième année d'activités, durant laquelle elle a continué de fournir à l'avocat ayant une cause devant la Cour une session de plaidoirie rigoureuse. Le programme de plaidoirie de l'Institut vise à améliorer la qualité et l'efficacité des plaidoiries devant la Cour suprême du Canada en reproduisant l'expérience de plaidoirie orale devant la dernière instance judiciaire du pays. Un comité d'avocats chevronnés écoute la plaidoirie de l'avocat et offre des commentaires francs et constructifs afin de lui donner l'opportunité de présenter à la Cour une argumentation soignée et efficace.

Au cours de la période 2012-2013, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie gratuites et non partisans pour approximativement 55 p. cent des dossiers devant la Cour suprême du Canada, une importante augmentation par rapport aux 47 p. cent des dossiers l'année précédente. L'Institut a offert des sessions de plaidoirie dans des dossiers civil et criminel et les avocats qui ont recours aux services de l'Institut – à la fois les habitués de la Cour et ceux qui y apparaissent pour la première fois – proviennent tant du gouvernement que de la pratique privée. Au cours de l'année, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie dans 56 p. cent des dossiers de la Colombie-Britannique, 57 p. cent des dossiers de l'Alberta, 67 p. cent des dossiers de la Saskatchewan, 85 p. cent des dossiers de l'Ontario, 55 p. cent des dossiers du Québec et 17 p. cent des dossiers des provinces atlantiques.

Cinquante-neuf (59) avocats ont donné leur temps sur une base *pro bono* en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant l'engagement de nos conseillers envers la profession juridique et le public. Afin d'accommoder la demande croissante pour notre programme de plaidoirie, nous avons invité de nouveaux conseillers à se joindre aux rangs de membres de l'Institut dans plusieurs provinces.

Plusieurs changements ont eu lieu au cours de la dernière année. Il nous a fait grand plaisir d'accueillir l'honorable Marie Deschamps à l'Institut comme présidente honoraire, suite à sa retraite de la Cour suprême. De plus, l'Institut a étendu la portée de son programme de plaidoirie pour y inclure le Manitoba et la Saskatchewan, assurant ainsi une présence dans chacune des dix provinces canadiennes. Nous souhaitons la bienvenue à E.W. Olson, c.r. et Robert Leurer, c.r. à titre de présidents régionaux pour le Manitoba et la Saskatchewan et les remercions pour tout leur travail pour promouvoir l'Institut au sein de leurs provinces. En Colombie-Britannique, Michael Feder, conseiller en plaidoirie, a

coordonné les sessions de plaidoirie pour la province.

Nous estimons que depuis 2006, les conseillers en plaidoirie ainsi que les membres du conseil d'administration et les directeurs généraux de l'Institut ont contribué au delà de 2 390 000\$ en services *pro bono* au bénéfice des avocats appelés à plaider devant la Cour suprême du Canada et de leurs clients. Les témoignages des avocats ayant eu recours à l'Institut confirment le dévouement de nos conseillers en plaidoirie qui consacrent leur temps à la préparation des sessions.

L'Institut fera demande pour des fonds additionnels au cours de l'année afin d'assurer le bon déroulement de ses activités. Les coûts d'opération de l'Institut sont faibles et ses programmes peuvent être mis en œuvre grâce à la volonté de tous ses membres de participer à ses activités sur une base *pro bono*. Nous remercions Torys S.E.N.C.R.L. pour ses services *pro bono* en appui à notre statut d'organisme de bienfaisance enregistré.